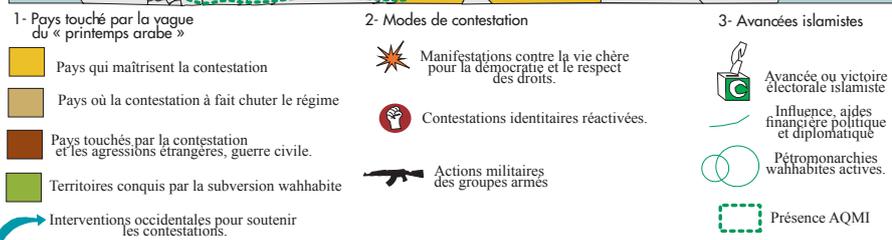
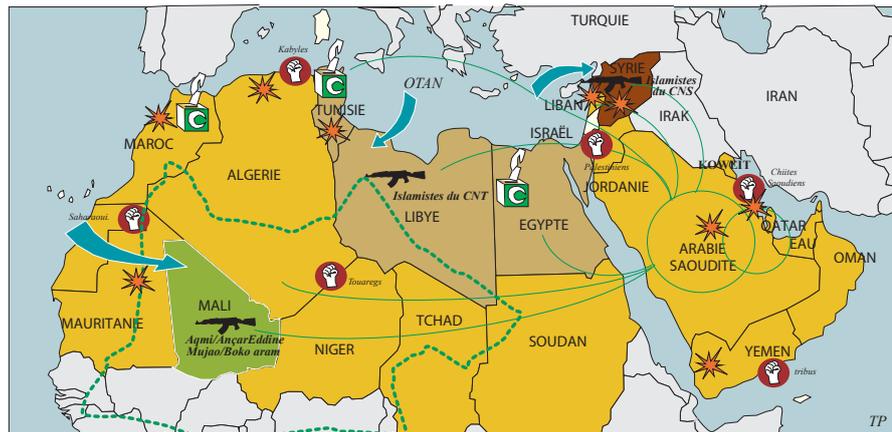


La Lettre PROSPECTIVE AFRICAINE

Prospective africaine · La Lettre · Informations et analyses du continent africain · N° 000 · 27/09/2012

SÉCESSION AU MALI : POUR UNE ISSUE POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Le Mali au cœur de la tourmente



La sécession du Nord du Mali est un présent laissé à François Hollande par le pouvoir sarkozien. Une sorte de cadeau de joyeux avènement. Et cette sécession est ce qui légitime aujourd'hui le plus la succession de visites de chefs d'États africains à l'Élysée.

Les débris de la politique de Gribouille

En réalité, c'est la politique de Gribouille qui a été menée en Afrique par le précédent pouvoir. Les décisions de l'Élysée n'étaient pas la conséquence d'analyses claires des enjeux et de l'intérêt national. Elles étaient liées à une forme ultime de dégénérescence de la relation France-Afrique : celle de la connivence et du copinage alliés à de la sous-traitance pour les États-Unis.

C'est le général Ould Abdel Aziz, président de la Mauritanie, qui a été chargé de l'exécution du plan génial qui a abouti à la partition du Mali. Ce plan reposait sur l'affirmation péremptoire par les Mauritaniens qu'ils avaient la capacité de contrôler les Touaregs. Or, la présence touarègue en Mauritanie est marginale et le pouvoir mauritanien est considéré comme hostile par les Touaregs. En outre, les combattants Touaregs de l'armée libyenne qui sont

rentrés en Mauritanie à la chute de Kadhafi ont été durement réprimés. Cela n'a pas empêché de jouer la partition du Mali, soi-disant au profit du MNLA, ce dernier étant supposé disposer des moyens d'éliminer AQMI de la région.

Mais, les meilleurs alliés de la France sarkozienne, le Qatar et l'Arabie Saoudite, ont tué le plan ! En effet, les millions de dollars déversés par ces deux pays sur le mouvement salafiste touareg d'Iyad Ghali, Ançar Eddine, lui ont permis, ces derniers mois, de racheter à l'unité ou par lot, une grande partie des combattants du MNLA. C'est désormais la coalition Ançar Eddine/MUJAO/AQMI/Boko Aram qui domine.

Cela explique la prise de contrôle des principales villes de l'Azawad par les salafistes et les destructions entreprises à Tombouctou et qui visent des symboles d'un Islam soufi jugé par les extrémistes

Dans ce monde global, tout se complique au point qu'il devient difficile sinon périlleux d'y exercer la fonction de décideur. Cette complexité provient essentiellement du jeu inextricable des interactions, toujours plus nombreuses, entre les facteurs structurants du présent et du futur.

Il en résulte notamment une plus grande volatilité des situations et un affaiblissement considérable dans la capacité des acteurs à pouvoir contrôler les situations, ce qui tend à invalider leur puissance.

L'avalanche d'informations qui submerge quotidiennement le décideur obscurcit sa compréhension des événements, et donc sa capacité à anticiper. Là est le problème : décider dans de telles conditions devient dangereux...

L'ambition de Prospective Africaine est d'aider à surmonter cet obstacle par des analyses parfaitement objectivées et de rétablir la capacité d'anticipation.

Cette ambition résulte d'une sélection d'informations traitées et rendues pertinentes pour le décideur qui en est le seul utilisateur légitime.

L'information pertinente est celle qui a du « sens ». Elle n'est accessible qu'au moyen d'une démarche scientifique selon l'acception que lui donne Karl Popper.

L'information pertinente est aussi celle qui s'intègre dans le processus de structuration du champ du possible au moyen de la démarche prospectiviste.

L'information pertinente est enfin celle qui anime, au moyen d'un outillage intellectuel adapté, la réflexion stratégique et l'aide à la décision.

Prospective Africaine se veut un système d'informations pertinentes. Il se décline en quatre volets :

- une lettre bimestrielle qui récapitule par de brèves analyses les événements déterminants de l'avenir venant de se dérouler sur le continent africain, ainsi que des indicateurs d'alerte politiques et économique affectés de leur évolution tendancielle,
- un site internet qui sera mis en ligne au moment de la parution du n° 1,
- sur commande, des analyses ciblées livrables et rapides aux fins de décision et d'action,
- sur commande toujours, des analyses prospectives ou stratégiques approfondies politiques, économiques ou sur tout autre sujet sensible.

Les dirigeants africains ont la cote!

En ascension ou en déclin...

Notre évaluation de dix hommes d'état d'Afrique remarquables

YAYI Boni

acculé à faire son mea culpa et à reconnaître que le mal du Bénin est « la mauvaise gouvernance ».

N'GUESSO Sassou

qui échoue à écarter des membres de son entourage impliqués dans l'explosion des poudrières.

OUATTARA Alassane

qui n'a toujours pas pris le pouvoir et est soumis aux bandes armées FRCI qui terrorisent la population et s'affrontent dans Abidjan même.

BONGO Ali

trop pressé d'écarter ceux qui l'ont porté au pouvoir, malgré des qualités incontestables, il scie la branche sur laquelle il est assis.

GNASSINGBE Faure

qui extradé sans aucun respect des formes légales des opposants ivoiriens.

SALL Macky

pour sa victoire claire aux élections législatives et une gestion pacifiée du pouvoir

COMPAORÉ Blaise

conscient du risque de contagion de la sécession de l'Azawad à son pays, il a ordonné à son conseiller spécial Lamine Saw de quitter son poste de ministre des affaires étrangères du Mali.

ISSOUFOU Mahamadou

pour son intégration réussie des Touaregs au sein du pouvoir.

CONDE Alpha

pour avoir décidé de marginaliser Bernard Kouchner.

DRAMANI MAHAMA John

pour les premiers résultats concrets de sa pression sur les exploitants miniers afin qu'ils respectent la santé des populations et l'environnement.

OURSE

Prospective Africaine · La Lettre

Directeur de la publication : Pascal Maurin · Rédacteur en chef :

Guillaume Haas · Ont participé à ce numéro : Abou Coulibaly, Pascal Maurin, Christian de Montozon, Marie Nzalankadzi, Elisabeth Walter, Marylin Chombier, Mamadou Sall, Emilie Adjovi et Lee Trusk
contact@prospectiveafricaine.com

musulmans comme une possible passerelle en direction du christianisme.

La faiblesse des pouvoirs régionaux

Certes, les fautes politiques et stratégiques françaises ne pouvaient causer de tels dégâts que dans une situation de faiblesse extrême des pouvoirs régionaux, qu'il s'agisse des États ou des organisations internationales, CEDEAO et UA.

À commencer par le Mali. La chute d'ATT est intervenue alors que le pouvoir était coupé de la population et que le Nord du pays entraînait en sécession. Les militaires, écoeurés par la situation impossible dans laquelle ils étaient mis, mal armés, avec un haut commandement compromis avec AQMI, indignés par le sort réservé aux corps de leurs malheureux camarades égorgés par les salafistes, ont décidé de prendre les commandes. Dès le départ, ils ont annoncé que ce n'était que pour une transition. Cependant la réaction de la communauté internationale a, dans un premier temps, été tournée contre les militaires maliens et non pas contre les katibas d'AQMI qui insécurisent tout le Sahel.

Curieusement, c'est à une mise en tutelle du président en exercice de la CEDEAO, Alassane Ouattara, par son mentor Blaise Compaoré, que l'on a assisté. Compaoré sait que sa situation personnelle est précaire et il craint par-dessus tout une contamination du Burkina-Faso par AQMI et associés. Dans cette mise en tutelle du très faible président ivoirien, Boni Yayi a joué le rôle de la mouche du coche en ridiculisant la première mission de la CEDEAO vers Bamako, qui a dû faire demi-tour en vol, dans l'impossibilité où elle s'était trouvée d'atterrir sur une piste occupée par des manifestants hostiles.

Boni Yayi qui, après l'annonce de l'octroi d'un statut d'ancien chef d'Etat au capitaine Sanogo et connaissant lui-même cent capitaines béninois capables de le faire tomber, s'est précipité à Paris, en tant que président en exercice de l'UA, pour supplier François Hollande d'intervenir militairement ou d'obtenir mandat de l'ONU pour le faire. Ce n'est pas tant la situation malienne qui inquiète le très mal élu président du Bénin que son fauteuil, de plus en plus éjectable.

Certes, quelques pays sortent du lot. Et ce sont justement ceux où les élections présidentielles se sont bien passées, le Sénégal, la Guinée et le Niger. Le Sénégal dont la diplomatie retrouve ses marques après la longue dérive du pouvoir des Wade. La Guinée, qui va à marche forcée vers ses élections législatives et peut acquérir une véritable légitimité dans un rôle de stabilisation sous-régionale. Le Niger, clé de la question touarègue et dont le président est l'ami de François Hollande.

Vers une nouvelle donne

C'est justement ces présidents neufs, et aussi quelques autres, parfois mal élus mais qui manifestent une volonté de rompre avec de mauvaises habitudes, qui donnent de l'espoir. Il est possible, à partir d'une analyse sans concession de la situation sur le terrain, de mettre en œuvre une coordination des politiques locales, régionale et internationale qui permettent une sortie de crise.

François Hollande a clairement exposé aux chefs d'États africains qu'il a récemment reçu une nouvelle orientation de la France en Afrique. Il semble que nous allions enfin vers la définition de véritables partenariats. Surtout, la connaissance de l'Afrique par François Hollande, qui est beaucoup plus pointue que ce que la rumeur répand (et, peut-être, est-il lui-même à l'origine de cette rumeur), semble proche de la réalité ce qui, prosaïquement, apparaîtrait presque aujourd'hui comme inespéré.

Il est possible de sortir de la crise malienne, en demandant à l'ensemble des États concernés, en commençant par ceux dotés de présidents à la légitimité incontestée, de prendre des mesures d'ordre politique, économique et social en faveur de leurs minorités, en particulier touarègues, sur le modèle de ce qui se fait déjà au Niger et doit être renforcé.

C'est le moyen de sortir d'une logique d'ingérence d'armées ouest africaines qui risquerait de provoquer, dès que le premier soldat de la CEDEAO aurait posé le pied sur le sol malien, la chute de Bamako dans le giron salafiste. Certes, la France, par la voix de François Hollande à l'ONU, ne peut faire autrement que d'appeler à la réunification nécessaire du Mali, mais même l'armée française aurait les plus grandes difficultés à maîtriser un tel théâtre d'opérations et l'état de délabrement de la plupart des armées d'Afrique de l'Ouest ne laisse que peu d'espoir sur l'issue d'un engagement sur le terrain.

C'est vers une solution globale qu'il faut aller. Certes, les Touaregs ont reculé (ou semblent l'avoir fait...) devant le mur d'argent émirati. Mais cela ne veut pas dire qu'ils ne soient pas en mesure de reprendre le terrain perdu. Or, ils sont les seuls à maîtriser la totalité de la région Sahélo-Saharienne. Le retour de la paix civile au Mali passe par un règlement global de la question touarègue, négocié avec les pays concernés, dans les limites de l'ancien Office central des régions saharienne (O CRS, 1957-1961) et au-delà, jusqu'au Fezzan. Et c'est la force de la France dans cette affaire : les Touaregs, qui ne se sont engagés dans cette sécession qu'avec l'aval discret des USA, préfèrent maintenir un

lien historique avec une puissance de second rang comme la France que de tomber dans la dépendance de la très vorace superpuissance américaine. Le fait que les Touaregs, alors qu'ils ont participé, depuis 50 ans, à toutes les guerres du monde arabe, aient toujours refusé d'abandonner le français pour l'arabe est trop peu pris en compte : une alliance solide entre la France et les Touaregs est la condition du retour à la sécurité dans le Sahara et le Sahel.

Sinon, ce sont les salafistes et ceux qui les soutiennent (c'est-à-dire les « banquiers » du camp occidental) qui vont utiliser cette force à leur profit. La question est désormais de savoir dans quelle direction va désormais orienter la rébellion touarègue la subversion salafiste (ou, plus exactement, wahhabite...) et ses alliés américains ? La rumeur chuchote que c'est vers le Nord...

Il est aujourd'hui possible d'espérer que le nouveau pouvoir français tirera les enseignements des errements du pouvoir précédent et saura agir vite et efficacement, en sachant que la solution est diplomatique, politique, économique et sociale et certainement pas militaire.

Pascal MAURIN

Honni soit qui Mali pense

Après avoir disparu pendant l'été des écrans radars du monde médiatique, la crise malienne revient en fanfare, sous la forme désormais classique de l'intervention militaire mandatée par la « communauté internationale ». Les raisons en sont multiples...

Une première raison serait que la faute en revienne à la crise syrienne, qui promet de durer quel qu'en soit le vainqueur apparent. Mais c'est surtout le risque sérieux de son extension incontrôlable qui mérite amplement, et pour une fois, de ne pas avoir « plusieurs fers au feu » car les conflits, ça résonne et ça ne ferait que le troisième (donc trois fronts) avec l'Afghanistan.

La seconde raison pourrait provenir d'une conscience légitime, par-delà les désormais rituelles indignations de circonstance, comme le résume un spécialiste véritable de ce type de dossier : « si on s'engage, c'est un nouvel Afghanistan au sud de l'Europe ! ». En clair, à part des coups en va et vient, aucune troupe classique n'a la carrure pour combattre durablement dans ce désert-là sans de très très sérieuses déconvenues. Quant aux résultats stratégiques...

Mais il est peut-être une troisième raison, qui veut qu'une intervention ne soit pas vraiment nécessaire. Le Mali regroupe trois problématiques conflictuelles et, par construction, sans de véritables moyens pour se défendre. Au plan local mais partagée bien au-delà, la question touarègue, laissée volontairement des décennies durant sans solution. Au plan régional, les dits « printemps arabes » et la chute de Kadhafi bousculent la donne et exacerbent le jeu de certaines puissances régionales ou qui se veulent telles et qui s'ingèrent dans la crise. Au plan global, au sens propre comme au figuré, l'Afrique, et la région incriminée tout particulièrement, représentent le dernier espace de territoires et de ressources disponibles où s'affrontent

les puissances occidentales et les BRICS. Tout cela s'imbrique de telle manière que déterminer d'abord le jeu des acteurs devient indispensable. C'est ce qu'on se propose d'aborder brièvement ici.

Le catalyseur d'une crise latente vers une crise ouverte, c'est quand l'ancienne puissance tutélaire fait tomber ATT dans le but, entre autre, de mieux faire accepter la création « légitime » d'une zone autonome pour l'ethnie touarègue dont elle se décide soudainement à appuyer les dessins.

Forcés de passer à l'action depuis la chute de Kadhafi, ils s'emparent par les armes du nord du pays, mais pas comme ils l'imaginaient car ils se font subitement doubler et quasiment racheter (c'est ce qui apparaît mais qui peut être analysé plus subtilement) par une force islamiste « venue de nulle part » et en fait stipendiée par de riches mécènes moyen-orientaux... très liés aux USA qui, depuis la création d'Africom, ne cachent plus leur intérêt pour la région.

Par conséquent, selon le vieux principe qui veut que les amis de mes amis soient mes amis, il n'y a donc géopolitiquement pas vraiment d'ennemis en présence, mais en revanche il commence à y avoir beaucoup de dupes.

Ceci amène à imaginer une quatrième raison éminemment plus tordue et qui nous ramène, la crise étant restituée dans la durée géopolitique, à envisager un processus lent et insidieux visant finalement à faire tomber le dernier pion africain du nord de ce « grand moyen-orient » qui se met en place.

Par conséquent, l'acquis de la situation présente doit d'abord être « digéré » avant l'étape suivante, un acquis qu'il n'est nul besoin en l'état de régler par un conflit ouvert.

Emilie Adjovi

Investir en Afrique

L'approche prise dans cette rubrique est celle d'un chef d'entreprise qui veut investir en Afrique, marché maintenant reconnu par la presse pour son potentiel de croissance, sa taille (malgré une localisation côtière), lieu actuel de confrontation entre les anciens partenaires économiques de l'Afrique et les BRICS.

Les questions que se pose un chef d'entreprise face à un monde inconnu sont relativement simples :

- *Aurais-je la liberté de gérer librement mon entreprise ?*
- *Est-ce que la corruption va grever mes coûts ?*
- *Les voies d'approvisionnement pour mes achats et de livraison pour mes produits sont-elles adéquates ?*
- *Pourrais-je rapatrier mes gains ?*
- *Les tensions sociales ne vont-elles pas conduire à une crise ?*
- *Les tensions entre hommes politiques ou ambitions de certains d'entre eux ne vont-elles pas conduire à une crise ? La défaillance de santé des hommes au pouvoir ne va-t-elle pas compromettre la stabilité ?*
- *Etc.*

Le classement des pays face à ces questions évolue lentement, c'est la raison pour laquelle deux ou trois questions seront examinées dans chaque article.

Une fois, ces différentes questions examinées, reste une question importante pour l'analyste de l'entreprise : quel taux d'actualisation prendre pour tenir compte du risque, pour décider du pays dans lequel investir.

Si le retour sur le capital est estimé traditionnellement à 15%, si les fonds d'investissement parlent de taux de rentabilité interne de 30% (que souvent ils n'atteignent pas), que doit-il être pour un investisseur en Afrique : 15%, 30%, 50%,...

D'aucuns disent que le *payback* en Afrique doit être de deux ans (durée sur laquelle on a récupéré son investissement).

Un taux trop élevé va handicaper l'attrait du pays pour les investisseurs étrangers, influencer sur les stratégies de prix ou service des entreprises et donc ralentir le développement économique du pays.

Commençons par deux indices :

1) **L'indice de liberté économique** publié (courbe bleue sur le graphique) par *The Heritage Foundation* en association avec la *Wall Street Journal* qui examine la liberté d'entreprendre de dix points de vue :

- *La liberté de créer et de gérer une entreprise sans interférence de l'État,*
- *La liberté de commercer, importer, exporter sans droits excessifs,*
- *La liberté fiscale,*
- *La limitation de la dépense publique,*
- *La liberté monétaire, de change et de transfert des fonds*
- *La liberté de choisir son investissement,*
- *La liberté financière,*
- *La protection des droits de propriété,*
- *L'absence de corruption,*
- *La liberté dans le marché du travail,*

2) **La corruption** telle que mesurée par *Transparency International* (courbe rouge sur le graphique en bas de page)

La corruption peut s'analyser comme un coût ou un risque. Si elle est prise en compte dans les coûts du calcul d'actualisation, elle ne constitue un risque qu'en cas d'agacement des dirigeants du projet, ou des investisseurs, conduisant à l'arrêt du projet.

Il y a une relation évidente entre ces deux indices, les statisticiens parleraient de corrélation, ce qui est logique puisque dans le premier indice entre une composante corruption.

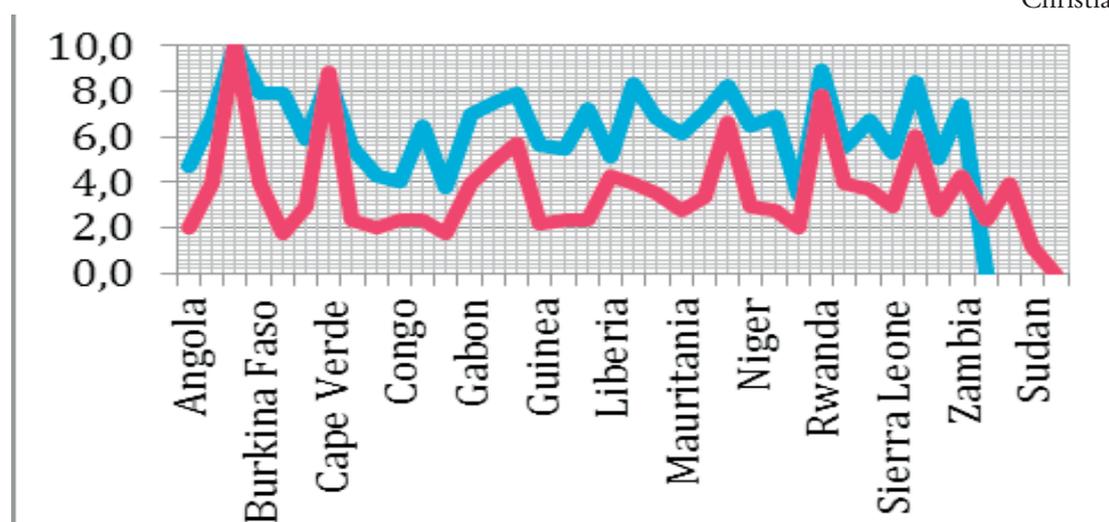
Les principaux pays se classent en trois groupes selon l'indice de liberté économique :

Tiers	Liberté économique
Premier tiers	Bénin · Rwanda · Botswana · Kenya · Mozambique · Sénégal Afrique du Sud · Madagascar · Namibie · Ghana · Burkina Faso · Zambie
Deuxième tiers	Burundi · Cameroun · Centrafrique · Congo · Côte d'Ivoire · RDC · Gabon · Gambie · Guinée · Liberia · Mali · Mauritanie · Maroc · Niger · Nigeria
Troisième tiers	Zimbabwe · Angola · Guinée Bissao · Sierra Leone · Libéria Togo · Tchad · Soudan · Tanzanie · Somalie

À ce stade de la présentation parmi les pays francophones préférables figurent le Sénégal, Madagascar, le Burkina Faso. Inquiétante et inattendue est la position du Togo.

Le prochain article sera consacré au risque de bouleversement des conditions économiques et à la précarité de l'équilibre existant, cela en raison de l'existence de tensions sociales perceptibles, soit de conflits entre personnalités politiques ou clans.

Christian de Montozon



Sénégal :

conséquences de l'éventuelle attribution des Phosphates de Matam à AFCOR plutôt qu'à SERPM

La société sud-africaine AFCOR, dirigée par Petrus Johannes Botes Vander Westhuizen, spécialisée dans la construction d'usines de granulaterie modulaire pour le traitement du phosphate, cherche à être rétablie dans ses droits en récupérant le permis d'exploitation de la mine des phosphates de Matam dont elle a été dépossédée par le régime de Wade au profit de la SERPM de Cheikh Amar.

Or, actuellement, SERPM, mal équipée, non seulement exploite mal mais pollue fortement, ce qui a un effet très néfaste sur la santé des travailleurs et celle des populations environnantes. AFCOR propose d'apporter les investissements nécessaires à la finalisation, à la modernisation et à l'optimisation de l'exploitation de la mine et s'engage, avec ses partenaires

sénégalais fortement impliqués, à respecter les normes environnementales et à aider au développement agricole dans la région de Matam. C'est ainsi qu'à terme, la culture de raisins de table devrait être initiée à grande échelle ; les expériences déjà réalisées in situ ayant été très prometteuses. Cela représente un grand nombre d'emplois potentiels, en particulier pour les plus jeunes.

Certes, on parle d'une candidature à la reprise de la mine de Jean-Claude Mimran mais sa compagnie sucrière maintient le prix du sucre à un niveau trop élevé et il serait risqué de lui offrir un second monopole.

En rendant à AFCOR son permis, le gouvernement du Président Macky Sall adresserait un signal très clair aux

investisseurs internationaux échaudés par les pratiques contestables du régime Wade. Cela témoignerait du sérieux des nouvelles autorités et de leur volonté de privilégier l'intérêt bien compris des citoyens sénégalais. Le pouvoir éviterait ainsi un contentieux du type du procès perdu contre la société Kumba Iron Ore, échec grave du régime de Wade, et attirerait d'autres investisseurs en cette période de crise économique mondiale où la concurrence entre nations est plus dure que jamais.

La Lettre Prospective Africaine suivra de près cette bataille pour les phosphates, emblématique de la lutte qui oppose les prédateurs de l'ancien pouvoir aux élus du peuple sénégalais.

Mamadou Sall

Mort d'un ambassadeur : évaluation et conséquences stratégiques

Le consulat US à Bengazi a été attaqué : l'ambassadeur, un diplomate et deux Seals (protection) et peut-être un 5e membre du consulat ont été tués. Cet acte, particulièrement ignoble, s'inscrit malheureusement dans une guerre qui ne veut pas dire pas son nom, qui menace d'emporter d'abord le Moyen Orient, et qu'accompagne, ce qui la confirme, une propagande abjecte.

Cette propagande oblige ici à prendre quelques précautions oratoires :

- Le « pourquoi » de cette guerre n'est pas ici l'objet. L'hyperprésence de la propagande ne doit pas empêcher, au contraire, toute volonté d'analyse objective loin des partis pris.
- Ce cadre conflictuel, à savoir que la propagande est asservie à la guerre qui elle-même est un métier (peu connu), amène à considérer qu'aucune information « ouverte » n'est fiable.

L'attaque, d'évidence provocatrice, manipulatrice, symbolique et

prémonitoire, marque une escalade et un tournant dans cette guerre dont les conflits libyen, syrien ainsi que d'autres plus larvés, et demain possiblement iranien, ne sont que des péripéties.

Pour faire court, elle met aux prises :

- d'une part les occidentaux avec leurs alliés Arabes (de circonstance, on le voit bien) et emmenés par les US, investis selon eux d'une impérieuse mission d'imposition de la démocratie et des valeurs humanitaires par la force et par l'action subversive, légitimée si nécessaire,
- et d'autre part, les autres nations qui, se sentant confusément menacées, finissent par s'y opposer de plus en plus.

Cette guerre, « moderne » s'il en est, présente un visage naturellement incompréhensible au béotien, mais certainement pas au professionnel averti. Très éloignée des schémas classiques, elle est quasi globale, majoritairement clandestine,

fortement psychologique et hautement subversive, avec un nombre importants d'acteurs qui se gardent bien d'apparaître ouvertement. La confusion dans les esprits qui en découle y participe d'ailleurs directement, au point d'occulter aux yeux du grand public que le rapport de force brut potentiel sera au final de 1 (occidental et assimilé) contre 4 (hostiles) comme l'indique clairement le récent sommet des non-alignés, qui constitue une révélation et une gifle à la diplomatie occidentale.

L'attaque du consulat de Bengazi est nécessairement liée au conflit syrien en ce qu'il contribue, à un moment crucial, à ébranler le mythe du « rebelle libérateur occidental-soutenu ». Ceux qui le nient ne font qu'imiter ces Français qui applaudirent Daladier après Munich (« Ah les cons ! » s'exclama-t-il d'ailleurs).

Il s'agit d'une attaque parfaitement, opportunément (un 11 septembre...) planifiée et de manière synchrone avec un prétexte qui présente tous les ingrédients de la manipulation simpliste mais qui fonctionne.

Avec cette attaque, trois mystifications de propagande stratégique s'écroulent : le consulat visé était censé être celui du meilleur allié du pouvoir récemment mis en place. La Libye est un pays désormais sur le chemin de la « démocratie humaniste ». La sécurité des diplomates US est certainement l'une des plus rigoureuses au monde.

Avec cette attaque confirme et retourne contre ceux-la même qui l'ont décidé, ce total mépris du droit international qui présida à l'opération libyenne. Et ce sont les mêmes qui sont à la manœuvre dans l'opération syrienne en cours, comme le montre le traitement parfaitement ignoble réservé aux diplomates US, exactement le même jusque dans les détails les plus sordides que celui réservé à l'ex-général libyen il y a quelques mois.

Cette attaque leur envoie en outre deux messages clairs et qu'entendront parfaitement les destinataires, sinon leur population :

- « attendez-vous à subir ce que vous faites subir... »
- « la stratégie pro-syrienne reprend l'initiative en portant résolument le fer sur les arrières, vulnérables, du dispositif de ses agresseurs ».

Cette attaque est par ailleurs une sérieuse défaite tactique de la propagande occidentale prise à contre-pied dans son discours et en incapacité de réagir efficacement, sauf à admettre de s'être trompée. Le fait que l'attaque ait simultanément fait l'objet d'une information ciblée dans les médias alternatifs, sans réaction possible ou autre que trop tardive, révèle un degré avéré de professionnalisme dans la guerre de l'information et préjuge d'autres pièges à venir pour cette propagande.

« Qui a fait ça ? » La question hante certainement les esprits mais rien, strictement rien, dans l'anarchie informationnelle du moment, même – surtout – pour les services dits spécialisés, ne permettra de le déterminer. Pour cela, il suffit « simplement » d'analyser les faits et les effets. Le terme simplement étant ici particulièrement trompeur tant les décideurs et leurs entourages sont enfermés dans des logiques si complexes qu'elles leur obscurcissent l'esprit.

L'excès de mensonge tue le mensonge et fait que le menteur finit par croire à son propre mensonge tout comme l'excès de manipulation fait que tel qui se croit manipulateur devient manipulé par les événements. Autrement dit, l'effet déterminant de cette attaque ne peut qu'échapper

aux intentions de ses commanditaires.

Qui sont-ils ? A la base, n'importe quelle organisation qui grenouille dans les arcanes de ces conflits à répétitions et elles sont naturellement nombreuses (comme à Sarajevo en 1914). Après analyse, seules cinq hypothèses sont à retenir selon qu'elles (les organisations) relèvent de l'un ou de l'autre des camps en présence, étant entendu que les exécutants sont par nature manipulés, donc sans intérêt.

Hypothèse 1

La plus logique donc fatalement la moins voyante.

Les commanditaires appartiennent à cette alliance informelle qui soutient pour des raisons stratégiques bien comprises la Syrie actuelle. Aussi puissants que sous-estimés par les occidentaux, une telle opération est largement à leur portée, eux qui en leur temps initièrent l'Amérique à la guerre clandestine. Le but est simplement tactique : déserrer l'étau sur la Syrie et propager l'incertitude chez l'ennemi. Un objectif d'autant plus atteint que d'autres opérations aussi peu coûteuses mais très rentables sont déjà à l'étude. L'attaque relève ici d'une stratégie du signal. Moyennement probable car logique.

Hypothèse 2

La plus conforme à la propagande occidentale. Malgré la victoire du « bien » en Libye, il reste des organisations résiduelles, de type kadafiste ou terroristes... à éradiquer et qui nécessitent un surcroît d'effort militaire US pour parfaire la mise en place de la démocratie sans exclure d'en étendre le domaine d'action à tout le Maghreb, de l'Algérie à l'Égypte en passant par le nord Mali. Cette stratégie ne saurait être que celle d'une sous-officine US livrée à elle-même, aussi inconséquente que dangereuse pour ses maîtres, donc peu probable.

Hypothèse 3

La moins conforme à la propagande occidentale. Elle recoupe l'hypothèse 2 mais dans l'intention de déstabiliser l'actuel président-candidat US considéré alors comme insuffisamment va-t-en-guerre sur d'autre dossier. Possible mais voué à l'échec, car elle se heurtera à l'establishment militaro-sécuritaire US qui ne transigera pas sur l'aventure guerrière vu l'état de la défense US.

Hypothèse 4

La plus conforme à ce type d'alliance, dite « de la carpe et du lapin »,

qu'affectionnent les milieux US les plus influents. Un des alliés des US, tout particulièrement impatient de réaliser son propre « agenda » prend l'initiative malheureuse de dévoiler ses propres batteries. Hautement probable quand on sait qui « décide ».

Hypothèse 5

La plus folle donc la plus probable. Trop soucieux de ne pas apparaître en première ligne, l'acteur US a fait appel un peu imprudemment, en finançant, armant et entraînant, à une nébuleuse d'organisations douteuses, mais conjonctuellement alliées, dont l'une se « sentant pousser des ailes » décide d'établir soudain son propre califat. Le plus probable. Les Américains sont une nouvelle fois confrontés, un classique chez eux, à cette tendance récurrente voire malade de s'allier avec son futur pire ennemi... comme en Afghanistan.

Au plan stratégique, cette attaque a pour caractère ultime de provoquer un « effet de sidération » visant à rétablir dans les esprits un rééquilibrage salutaire dans la perception des conflits en cours, tout en forçant simultanément le camp de l'agression auto-légitimée par la morale à devoir réagir d'une manière obligatoirement plus conforme à ces intentions et capacités réelles, donc à se dévoiler.

Le plus surprenant et révélateur dans cette affaire est que tel n'était pas exactement l'effet initialement recherché par ceux qui l'ont lancée.

La conclusion est que dans cette « guerre moderne », strictement aucun des multiples acteurs ne dispose de la compréhension et des moyens nécessaires pour anticiper les conséquences et à fortiori contrôler ce qu'il se passe effectivement.

Sous cet aspect et toutes choses égales par ailleurs, le monde actuel se retrouve dans une situation assez proche de celle qui présidait à la veille de 14/18 : un conflit généralisé et incontrôlable parce que voulu et conduit presque exclusivement par des stratèges de pacotilles dont l'imbécillité était sans conteste la valeur dominante et la mieux partagée.

Inquiétant !

OHADA : Simplicité affichée, complexité grandissante et convoitises

Afin de redresser les économies africaines peu propices aux investissements privés étrangers et fort de ce constat, les réunions des ministres de la zone franc ont abouti à faire table rase et radicale de leur droit des affaires. L'intégration et le développement économique par et grâce au droit, tels sont les fondements du Traité relatif à l'Harmonisation du droit des affaires en Afrique, signé à Port-Louis le 17 octobre 1993 par quatorze chefs d'État et entré en vigueur en 1995 ; une organisation dénommée Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) est également créée à cet effet. Il en découle un espace géographique commun contenant des institutions, une nouvelle manière d'appréhender et de gérer le règlement des différends, des textes de droit, identiques d'un État à l'autre, régissant la vie des affaires, appelés Actes uniformes, et des institutions : la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement qui pilote le processus, appuyé techniquement par le Secrétariat permanent situé à Yaoundé, le Conseil des ministres, composé des ministres chargés de la Justice et des Finances des États parties, et une nouvelle cour : la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage. Dix-sept États composent actuellement l'espace avec, depuis 1993, la République de Guinée équatoriale, la République de Guinée et la République démocratique du Congo, depuis le 13 juillet 2012. En 2008, une révision minimale du traité aboutissant à un texte dit « Traité Révisé », signé le 17 octobre 2008 et entré en vigueur le 21 mars 2010, qui complète l'ensemble. Huit branches juridiques ont été refaites : l'acte uniforme sur le droit commercial général, l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique plus les sûretés (ou garanties de crédit et de paiement), les procédures simplifiées de recouvrement, les voies d'exécution, les procédures collectives d'apurement du passif, l'arbitrage, l'organisation et l'harmonisation de la comptabilité des entreprises et en ce qui concerne les comptes consolidés et les comptes combinés et les contrats de transport de marchandises par route. Tout ceci représente à l'heure actuelle environ 10 000 articles.

I) Un traité : une évidence malmenée

Ce traité s'impose en droit dans l'ordre juridique national d'un État dès lors que les instruments de ratification ont été déposés, c'est l'application du droit international des traités. Pourtant, dix-neuf ans plus tard, de nombreux juristes, toutes catégories

professionnelles confondues, continuent de s'interroger s'il faut : soit appliquer réellement le droit imparti par les actes uniformes, soit réfléchir à une loi d'adaptation ou transitoire voire créer une loi visant à étudier et autoriser la question de la supranationalité. La RDC aura, à elle seule, utilisé et épuisé tous les chemins possibles. Les vraies parties prenantes – banques, entreprises – ne s'encombrent pas : j'y gagne combien ? Point à la ligne. Le traité s'impose, c'est tout.

II) Un nouveau règlement des différends a été repensé

Ainsi, a été créé une Cour de justice commune à l'ensemble des États parties et statuant en dernier ressort ; la CCJA dont le siège est à Abidjan. Trois missions lui sont dévolues : consultative (les États peuvent demander l'interprétation d'une disposition), contentieuse (juger et trancher un différend sur l'application d'un acte uniforme) et des missions liées au règlement des différends par arbitrage. Neuf juges décident pour 17 États, donnent le ton et l'image. Jusqu'à présent, tout va bien. La compétence aura été au rendez-vous dans les avis et les arrêts. Mais pour combien de temps ?

1- La gestion du contentieux

Elle s'opère donc désormais de deux manières. Les tribunaux nationaux continuent de gérer le premier et second degré (première instance et appel). En revanche, le troisième et dernier, en cassation, passe directement à la CCJA. Une dépossession qui fait toujours grincer des dents car pratiquer « le droit des affaires » à haut niveau impose donc de faire partie des neuf juges privilégiés. Des échappatoires existent. Il est toujours loisible « de se tromper » et ainsi de faire du procès. Il suffit de déclarer que son affaire ne découle pas de l'application d'un acte uniforme mais d'une autre branche juridique connexe, relevant et ne relevant pas d'un acte uniforme tout à la fois.

2- Et l'arbitrage ?

Mis en avant pour rattraper le retard tant dans les textes que dans le cadre du recours dans les juridictions nationales, deux systèmes existent ; celui organisé par l'acte uniforme et celui sous l'égide de la CCJA. Parmi les multiples règles qui ont mises en place, saluons que les juges de la CCJA ne rédigent pas la sentence. En revanche, elle désigne les arbitres. À ce jour, point besoin de se demander si on est « digne » d'être arbitre. Désignation autoritaire et autocratique, marchandages et remerciements en échanges, auront été les critères de désignation jusqu'ici.

III) Le nouveau droit

1- La fabrication

L'objectif de créer un nouveau droit des affaires nécessitait de trouver une méthode. Faire légiférer quatorze États aurait été trop long et harmoniser ou rajeunir des législations obsolètes, dont certaines datent de 1920, tout aussi fastidieux. Tout balayer et refaire un seul texte était plus simple. Le nouveau droit ne s'appelle donc pas code mais Acte uniforme. Un Acte uniforme est, en quelque sorte, un code comportant à lui seul des centaines d'articles. Leurs spécificités : ils n'émanent pas d'un parlement national. La fabrication d'un acte uniforme attise, dans ces conditions, toutes les convoitises. Elle passe par les « experts », c'est-à-dire celui qui a le bonheur de se trouver là quand il s'agit d'en rédiger un. La bataille est désormais ouverte. Il faut en être : avocats, agrégés en droit... Le résultat final, qui engage pour 20 ans, dépend de l'art (ou de l'esprit confus) de l'expert. C'est le coup de chance mais officiellement, la copie circule, elle est retouchée et des règles sont prévues dans les textes à cet effet.

2- Le fond

Depuis leur création et leur utilisation, beaucoup de questions sont apparues. Car le simplissime affiché est devenu d'une extrême complexité. Huit branches juridiques sont refaites mais d'autres projets sont en préparation : le contrat, la preuve, le droit du travail, le bancaire..., tout peut être refait. De quoi raffiner et amplifier les questions. Car la vie quotidienne des affaires n'est pas figée par tranches juridiques. Des pans entiers ne sont pas retouchés. On a donc une juxtaposition d'ancien, de nouveau et de rien (c'est à dire pas de texte dans une branche économique déterminée). La certitude juridique des débuts est mise à mal. Par ailleurs, si on examine plus en détail le fond, on constate l'influence du droit commercial international, du temps où le droit français s'imposait, et celle du droit civil romano germanique. La Banque Mondiale, qui continue à refaire le monde selon ses critères (cf. *Doing business in...*) après avoir dénigré l'OHADA, a bien saisi l'enjeu. On révisé les actes uniformes faute d'avoir été là au début et on finance. La conditionnalité des fonds versés aux États est liée, de plus en plus, au droit qui sera concocté dans un acte uniforme – on l'aura compris – le droit anglophone, plus pratique pour ses investisseurs. Les francophones luttent vaillamment avec les moyens du bord. Mais jusqu'à quand ? Et la France, où est-elle ?

Marylin Chombier

L'arbre à came

Une image fréquemment utilisée pour décrire certains aspects des mentalités africaines est celle de l'arbre à palabres. Mais cette image s'efface aujourd'hui devant une réalité sordide : l'Afrique d'aujourd'hui est un arbre à came. Regardons simplement du côté de Cotonou et de Lomé. La cocaïne y rentre à pleins conteneurs sans que personne, ou presque, s'en émeuve. Les pouvoirs politiques semblent aveugles. Boni Yayi ne voit la réalité qu'au travers du prisme déformant de sa secte évangéliste. Faure Gnassingbé joue à la roulette ou au bandit manchot chacune de ses décisions. La corruption de certains cadres et de certains douaniers, permet de sortir sans encombre des ports autonomes. Là, par un miracle de la géopolitique inexplicable, ce sont les services soudanais qui prennent en charge la précieuse farine et la convoient au Nord de ces deux beaux pays, où les mules d'AQMI prennent le relais. Point de douaniers sourcilieux, ni de corps habillés énervés, sur le parcours, il suffit de suivre la route de la came qui, moyennant péage aux Touaregs qui contrôlent l'essentiel du trajet, passe au travers des frontières du Burkina-Faso, du Niger et du Mali (ou ce qu'il en reste) et remonte vers la Méditerranée par les multiples fissures du Maghreb et du Machrek. L'arbre à came, qui plonge ses racines dans les profondeurs de l'Amérique Latine, dont le tronc traverse toute l'Afrique de l'Ouest et du Nord, voit ainsi ses branches s'étendre sur une Europe de plus en plus friande de cette farine qui fait croire aux ânes qu'ils sont des aigles.

Marie Nzalankadzi

Escroquerie dite à la nigériane

Une personne prétend pouvoir débloquer à votre profit une somme d'argent substantielle dont, pour une raison obscure, elle aurait connaissance ou possibilité de débloquent. Bien entendu, vous devez avancer des frais...

C'est la mésaventure qui est arrivée à Abbas Ibrahim Al Yousef, riche émirati qui a créé une société dénommée Pilatus dont la gestion était confiée à Loïc Le Floch Prigent ; ancien dirigeant d'Elf ayant eu des démêlés avec la justice française.

M. Abbas Ibrahim Al Yousef rencontra un jour un nigérien du nom de Mamadou Keïta « dont la mère se trouvait être la veuve du Président ivoirien Gueï, assassiné en 2002, et rencontrant des difficultés pour récupérer 275 M\$ légués par l'ancien président ivoirien, mais bloqués à la Banque Centrale Togolaise ».

Le riche émirati se rend au Togo en avion privé accompagné de Le Floch Prigent pour rencontrer Mamadou Keïta et un dénommé Bertin Sow Agba, se présentant comme ministre de l'Intérieur togolais, ce dernier organisa une réunion au domicile de Pascal Bodjona, alors directeur de cabinet du Président togolais.

Afin de faciliter les transferts de fonds, l'émirati décaissa environ 50 M\$ au titre de frais...

Finalement, il se résolut à déposer plainte contre Bertin Sow Agba, Pascal Bodjona – récemment mis aux arrêts – et Loïc Le Floch-Prigent, arrêté à Abidjan le 15 septembre et extradé vers le Togo.

On peut s'interroger, à une époque où internet permet de vérifier de nombreuses données en temps réel, où les banques ont la capacité de valider ou de certifier sous leur signature les avoirs détenus, etc., où la simple question : « comment une banque centrale dans la zone du franc CFA, sous contrôle de la Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest peut-elle être gardienne d'une somme importante dont l'origine est de nos jours qualifiée de bien mal acquis ? » aurait pu être posée.

On retrouve dans cette histoire dont la fin n'est point encore connue les ingrédients de toute escroquerie ou tout abus de confiance (la nuance entre ces deux délits étant parfois difficile à déterminer) :

- Un gain potentiel dont l'importance conduit à sous-estimer le bon sens, à en oublier toute prudence
- Une histoire possible et dont la crédibilité est confortée par des tiers, eux-mêmes crédules ou complices, par des preuves matérielles elles-mêmes incomplètes ou falsifiées.

Qu'une telle affaire puisse se développer avec l'appui de hauts fonctionnaires pourrait passer pour de la complicité des plus hauts personnages de l'État. C'est pour le moins la preuve d'un certain laxisme dans la haute administration.

Abou Coulibaly

L'Afrique sub-saharienne a été, ces dernières années, relativement absente des grandes prospectives occidentales. Or, les grandes transformations de la globalisation ont permis aux puissances émergentes (BRICS) d'y développer une nouvelle vision stratégique.

Si certains ont pensé que l'Afrique resterait dans la zone d'influence européenne, cette opinion paraît dorénavant bien dépassée.

La mondialisation et l'Afrique, c'est une histoire multiséculaire faite de rapports complexes et souvent subis : de l'esclavage à la « dépendance post indépendance » ou au pillage de ses ressources.

A la fois victime et partie prenante, le Continent Africain a aujourd'hui pour enjeu majeur d'être un acteur fondamental de la phase de mondialisation qui s'amorce.

Toute entreprise (Multinationale, PME, ONG...) a et aura de plus en plus besoin d'être conseillée pour son développement sur ce continent.

Pourquoi ?

Pour anticiper et maîtriser les risques des investissements privés ou publics sur le Continent Africain

Comment ?

L'IPA a pour mission de mener des études à caractère générique permettant de proposer à un acteur économique une grille de lecture qui puisse évaluer toutes formes de situations dans les différentes zones du continent africain et permettre ainsi, méthodiquement, d'y situer des projets et des investissements tant économiques que géostratégiques.

L'IPA permet donc

- Une réflexion stratégique
- Une réelle anticipation
- Une aide à la décision
- Une conduite de l'action
- La résolution de problèmes complexes

PAR

- Un outil de prospective intellectuel
- Une pratique stratégique
- Un traitement réel de l'information

L'Institut de Prospective Africaine vous étonnera par les résultats obtenus !

Quelque soit votre problème, nous pouvons y répondre !